

GUIDE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Devenez de véritables
acteurs de votre ville !



Ville d'
Amiens
amiens.fr



SOMMAIRE

FAIRE DE LA PROXIMITE NOTRE PRIORITE

- les mairies de secteur P.5
- les comités de quartier P.6
- “Bonjour Madame le Maire” P.7
- l’espace citoyenneté P.8

ÊTRE ACTEUR DE LA VIE CITOYENNE

- les balades urbaines P.10
- les visites de proximité P.11
- les réunions publiques P.12
- les conseils citoyens P.12
- le conseil des jeunes P.13
- les conseils municipaux et métropolitains en ligne P.13

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

- la Maison des Associations Amiens Métropole (MAAM) P.15
- l’attribution d’une subvention P.16
- la mise à disposition d’un local P.18
- la réservation d’une salle P.18
- la demande de matériel pour un événement public P.19
- la demande de sonorisation et d’occupation du domaine public P.20
- la demande d’autorisation d’ouverture d’un débit de boissons temporaire ... P.20

VIVRE ENSEMBLE, C’EST ESSENTIEL

- la fête des voisins P.22
- voisins solidaires P.23

Piloté par Nathalie LAVALLARD, Adjointe au Maire, chargée de la Démocratie locale et de la Vie associative, le service Démocratie locale et Vie associative vous guide dans votre démarche citoyenne.

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous dévoiler le guide de la Démocratie locale et de la Vie associative qui concentre toutes les informations utiles et pratiques pour votre association. Il a pour objectif de vous aider dans vos démarches et tente de vous éclairer sur vos besoins.

Il est important de donner du sens à la démocratie locale, c’est la raison pour laquelle, par la publication de ce guide, nous voulons aider le réseau associatif et les acteurs locaux qui œuvrent au quotidien auprès des habitants. Le travail réalisé par les associations reste, pour nous, indispensable. Il permet de retisser des liens entre les habitants et plus largement, de dynamiser la vie d’un quartier.

Conformément à nos engagements, nous faisons de la proximité l’une de nos priorités.

Grâce au travail mené par Nathalie LAVALLARD, Adjointe au maire chargée de la Démocratie locale et de la Vie associative, nous souhaitons que les Amiénois(es) deviennent de véritables acteurs citoyens de leur ville.

L’implication et la mobilisation de chacun sont donc essentielles pour faire vivre notre projet municipal.

Afin de vous approprier les outils de la concertation, participez aux balades urbaines, aux visites de proximité et aux réunions publiques pour vous associer à nos projets.

Le Maire d’Amiens

Le Président d’Amiens Métropole

FAIRE DE LA PROXIMITÉ NOTRE PRIORITÉ



LES MAIRIES DE SECTEUR

Être à votre service pour vous accueillir, vous orienter et vous informer, la ville d'Amiens dispose de cinq mairies de secteur qui vous aident dans vos démarches administratives.

Du lundi au samedi, une équipe de professionnels travaille au quotidien pour répondre au mieux à vos attentes.

INFO UTILE

Pour plus de renseignements, contactez votre mairie de secteur et consultez www.amiens.fr

CENTRE Mairie Centre - 6 bis, rue Dusevel - Tél. : 03 22 97 40 40
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
et le mercredi de 9h à 11h et de 14 à 17h30.
Adjoint au Maire : Patrick PIGOUT

OUEST Les Coursives - 1D, place du Pays d'Auge - Tél. : 03 22 97 43 00
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h (hors vacances scolaires).
Adjoint au Maire : Nedjma BEN MOKHTAR

NORD Mairie Atrium - 39, avenue de la Paix - Tél. : 03 22 66 10 20
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août).
Adjoint au Maire : Vladimir MENDES-BORGÈS

SUD Mairie Pierre Rollin - rue du 8 Mai 1945 - Tél. : 03 22 50 32 60
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h (hors vacances scolaires).
Adjoint au Maire : Marie-Hélène BOUCHEZ

EST Mairie Jules-Ferry - 166, chaussée Jules Ferry - Tél. : 03 22 50 47 65
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h (hors vacances scolaires).
Adjoint au Maire : Martin DOMISE

LES COMITÉS DE QUARTIER

Les 26 comités de quartier sont composés de bénévoles habitant le quartier, prêts à consacrer quelques heures de leur temps pour aider, animer, favoriser les échanges et améliorer le cadre de vie. Ils assurent le lien entre les élus locaux et les habitants en relayant leurs attentes et en les informant des décisions et des projets les concernant. Véritables acteurs de votre quartier, ils sont aussi organisateurs de réderies, de fêtes et de rencontres et sont le lien incontournable dans la vie de votre quartier.

La Charte de la Démocratie locale a été signée le 6 décembre 2014 par la ville d'Amiens, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, l'ensemble des comités de quartier, l'Union des comités de quartier représentant les Amiénois et les associations représentées par la Maison des Associations d'Amiens Métropole (MAAM). Elle énonce les engagements pour faire fonctionner au mieux la démocratie locale à Amiens. Pour la consulter rien de plus simple, rendez-vous sur www.amiens.fr

COMMENT ADHÉRER À UN COMITÉ DE QUARTIER ?

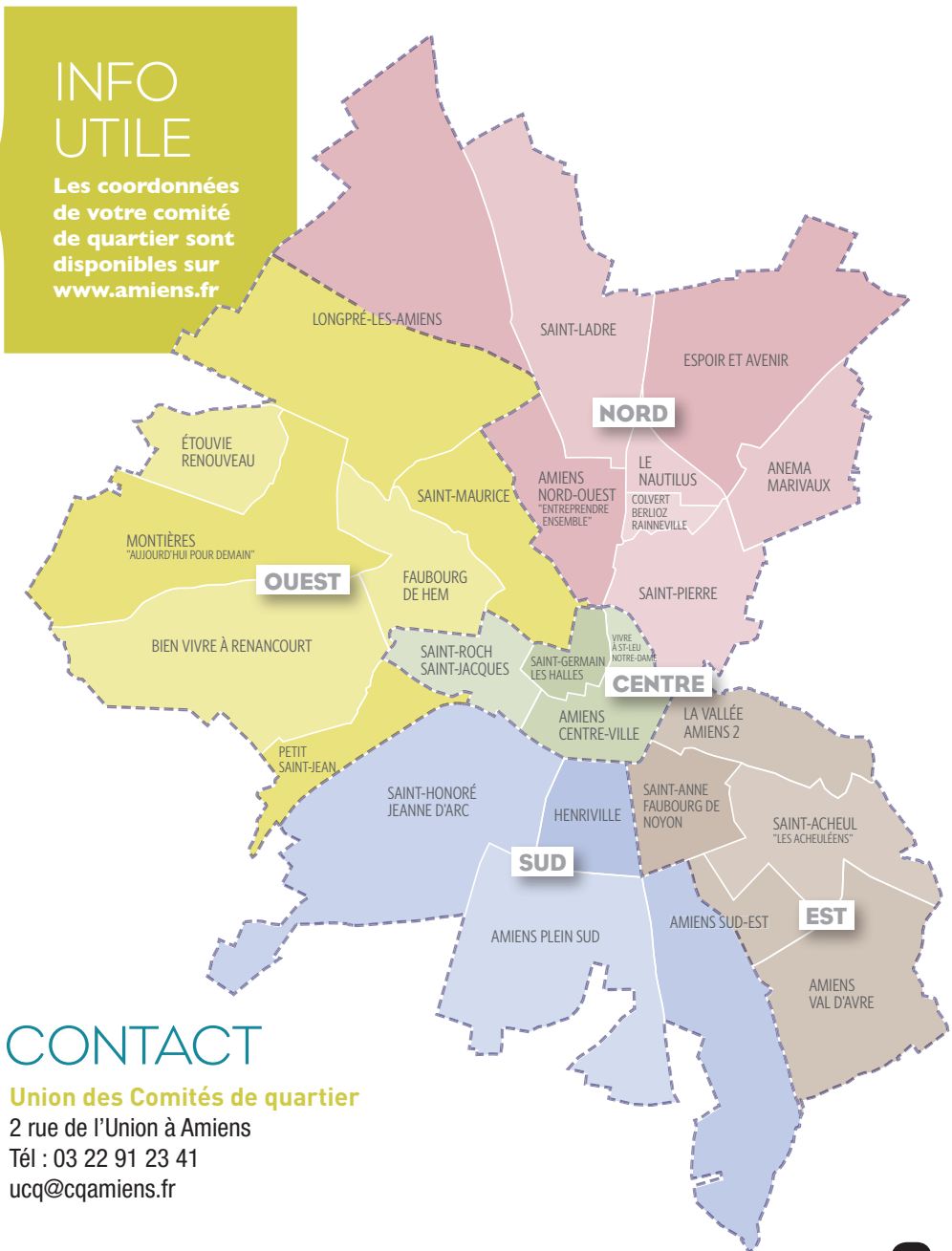
Vous souhaitez vous investir dans la vie de votre quartier ; proposer un projet pour votre ville ; vous exprimer sur un sujet local ? Votre avis, vos idées, vos remarques nous intéressent et sont les garants de la vie citoyenne de notre ville. Contribuez à l'essor de votre quartier, soyez acteur de votre ville !

Les inscriptions au comité de quartier sont ouvertes tout au long de l'année. Vous pourrez recevoir régulièrement l'actualité de votre quartier et être convié à ses prochains rendez-vous.

Vous deviendrez l'interlocuteur privilégié d'un dialogue constructif pour l'amélioration des quartiers et de la ville.

INFO UTILE

Les coordonnées de votre comité de quartier sont disponibles sur www.amiens.fr



CONTACT

Union des Comités de quartier

2 rue de l'Union à Amiens

Tél : 03 22 91 23 41

ucq@cqamiens.fr

"BONJOUR MADAME LE MAIRE"

Être à votre écoute et vous apporter des réponses concrètes, voilà l'objectif de l'opération "Bonjour Madame le Maire" qui se déroule régulièrement près de chez vous. Brigitte FOURÉ, maire d'Amiens, vous invite à échanger en direct sur la vie de votre quartier et sur votre quotidien.

INFO UTILE

Pour connaître les dates et les lieux des prochains rendez-vous, consultez www.amiens.fr et le JDA.



L'ESPACE CITOYENNETÉ

L'espace citoyenneté qui accueille le Point d'Accès au Droit et la Maison de la Sécurité Routière est un lieu de rencontre pour :

- vous accueillir lors de permanences gratuites et confidentielles ;
- vous proposer une aide dans vos démarches et vous apporter des réponses adaptées sur vos droits et vos obligations face aux conflits de la vie quotidienne ;
- vous proposer des ateliers, des conférences et des ressources matérielles.

Différents professionnels vous accueillent et vous proposent des réponses adaptées et concrètes face aux conflits de la vie quotidienne :

- des conciliateurs de justice** pour vous aider à régler, à l'amiable, des litiges de droit privé (conflit entre propriétaire et locataire, problème avec un opérateur de téléphonie, conflit de voisinage...);

- des délégués du défenseur des droits** pour aider les personnes victimes de discriminations, ou en litige avec une administration publique ;
- des juristes du Conseil Départemental d'Accès aux Droits** pour vous apporter des renseignements juridiques ;
- des psychologues** pour accompagner les personnes en souffrance morale ;
- des agents locaux pour l'intégration des personnes immigrées** dans différentes démarches (promotion sociale et professionnelle des femmes, accès aux droits et à la santé pour les personnes âgées immigrées, soutien à la parentalité et à la réussite scolaire des enfants de migrants, informations sur les droits des primo-arrivants, médiation interculturelle...).

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez l'espace citoyenneté :

Espace Dewailly
12, rue Frédéric Petit à AMIENS
Tél. : 03 22 97 42 70

ÊTRE ACTEUR DE LA VIE CITOYENNE



LES BALADES URBAINES

Découvrir Amiens sous un autre angle en passant un moment convivial ! Parcourir la ville, la ressentir avec ses cinq sens et prendre le temps de la (re) découvrir sous différents aspects en mode "citoyen VIP".



CONTACT

Pour connaître la date de la prochaine balade urbaine et pour plus de renseignements, consultez www.amiens.fr ou le JDA.

TÉMOIGNAGE

Jean-Pierre,
résident du quartier
Saint-Maurice

"Je participe régulièrement aux balades urbaines qui sont organisées par la ville, j'aime le dynamisme et la convivialité qui y règnent. On rencontre des gens de tous âges. Nous pouvons être informés des projets mis en place avec les acteurs en charge des différents projets. Comme beaucoup, je veux que nous puissions être écoutés et entendus sur les sujets du quotidien qui nous préoccupent".

INFO UTILE

Au cours des balades urbaines, munissez-vous d'une bonne paire de chaussures et d'un appareil photo pour explorer ce qu'il y a de curieux, de pittoresque, de remarquable et d'inattendu !

LES VISITES DE PROXIMITÉ

Nathalie LAVALLARD

“Quoi de plus concret que d’être sur place pour parler de son quartier ?”



Le principe est simple : parcourez les rues de votre quartier en présence d’élus, de techniciens et de représentants du comité de quartier pour relever les petits tracas du quotidien.

TÉMOIGNAGE

Josette, résidente du quartier Saint-Pierre depuis 40 ans

“Je fais attention à la vie de mon quartier. En présence des élus, on peut leur dire ce qu’il se passe, être écouté et être entendu”.

CONTACT

Pour ne pas manquer la prochaine visite de proximité, contactez votre mairie de secteur, votre comité de quartier ou consultez www.amiens.fr ou le JDA.

Vous avez un intérêt particulier pour votre cadre de vie ? Vous avez des idées pour améliorer le quotidien ? Participez aux visites de proximité de votre quartier !

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Elles sont organisées sur des thèmes variés, à l’initiative des élus ou des comités de quartier.

Elles favorisent le dialogue et le débat entre les habitants

et les élus sur des projets liés à l’urbanisme, ou à l’aménagement du territoire... vous serez informés et écoutés. Votre avis nous intéresse !

LES CONSEILS CITOYENS

Mis en place dans six quartiers de la ville (Etouvie, Amiens Nord, Parcheminiers, Pierre Rollin, Marcel Paul / Salamandre et Condorcet / Philéas Lebesgue), ils sont composés d’habitants et de représentants d’associations qui s’investissent dans la vie de leur quartier pour améliorer leur quotidien.

Leur rôle consiste à :

- favoriser l’expression des habitants de ces quartiers ;

- créer du lien et des solidarités entre les citoyens ;
- participer aux réflexions des grands projets de quartier.

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez le service Politique de la ville :

3, place Louis Dewailly à AMIENS
Tél. : 03 22 97 41 01



Signature du
Contrat de Ville
Février 2015

LE CONSEIL DES JEUNES

Le conseil des jeunes peut être consulté pour donner son avis sur les projets d'aménagement du territoire ou de la vie locale. Il peut être sollicité comme partenaire dans la réalisation de projets municipaux.

Le conseil des jeunes est composé de 30 jeunes par collège : 14/17 ans et 18/22 ans, ainsi que du maire d'Amiens et de l'adjoint en charge de la jeunesse.

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez le Service Jeunesse :

12, rue Frédéric Petit à AMIENS
Tél. : 03 60 01 00 84

INFO UTILE

Vous avez envie d'être écouté, de vous exprimer, de vous engager dans une démarche citoyenne ?

Si vous avez des idées et que vous avez envie de donner votre avis sur les projets de la ville et proposer des actions à mettre en œuvre et à développer, déposez votre candidature du 1^{er} septembre au 10 octobre 2015 pour participer au conseil des jeunes.

LES CONSEILS MUNICIPAUX ET MÉTROPOLITAINS EN LIGNE



Chaque séance des conseils municipaux et métropolitains sont retransmis en direct et accessible sur la page d'accueil du site Internet de la ville. Vous pouvez également les revoir à tout moment et autant de fois que nécessaire.

INFO UTILE

Vous pouvez retrouver l'intégralité des séances de conseils municipaux et métropolitains sur www.amiens.fr.



ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

LA MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

Envie de créer une association, de développer des projets et construire des actions ? Besoin de formations ? La Maison des Associations d'Amiens Métropole (MAAM), réseau de 5000 structures, est là pour vous aider.

Ce qu'elle vous propose :

- des aides personnalisées à la création de l'association et au montage de projet ;
- des formations dans des domaines variés : projet associatif, statuts et obligations réglementaires, recrutement de bénévoles, communication, gestion financière... ;
- des échanges lors des cafés citoyens et des conférences ;
- la mise en place de projets inter-associatifs ;
- des outils d'aide à la recherche de fonds privés ;
- des aides aux associations en difficulté.

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez la Maison des Associations d'Amiens Métropole (MAAM) :

12, rue Frédéric Petit à AMIENS

Tél. : 03 22 92 50 59

Mail : contact@maam.fr

www.maam.fr



L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Amiens offre un large panel d'activités culturelles, sportives et artistiques et se singularise par la richesse et la diversité de ses associations.

Membres ou responsables d'associations, vous avez un projet ? Nous pouvons contribuer au développement de votre association qui participe au bon développement de l'intérêt général de la ville.

Comment mon dossier peut-il être éligible ? Pour être éligible, l'association doit :

- être une association dite Loi 1901 et être enregistrée au Répertoire SIREN de l'Insee.
- avoir son siège social dans la Métropole amiénoise ou présentant un intérêt local pour le territoire d'Amiens,
- avoir des activités intervenant dans les champs de compétence portés par la commune d'Amiens et la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Les demandes de subventions d'action sont à déposer exclusivement au service Démocratie Locale et Vie associative entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre 2015.

Les demandes de renouvellement de subvention de fonctionnement (sport, culture, cohésion sociale) sont à déposer entre le 1^{er} et le 30 septembre 2015.

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez le service Démocratie locale et Vie Associative :

Espace Dewailly
12, rue Frédéric Petit à AMIENS
Tél. : 03 22 97 11 20
Mail : democratielocale@amiens-metropole.com

INFO UTILE

le formulaire de demande de subvention est disponible sur www.amiens.fr

LA MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL

L'attribution d'un local est déterminée en fonction du projet associatif et de la disponibilité de locaux dédiés.

La signature d'une convention de mise à disposition d'un local précise les modalités de cette mise à disposition.

CONTACT

Pour plus de renseignements, merci de vous rapprocher du service Démocratie locale et Vie associative :

12, rue Frédéric Petit à AMIENS
Tél. : 03 22 97 11 20
Mail : democratielocale@amiens-metropole.com

LA RÉSERVATION D'UNE SALLE

Des salles, avec des capacités et des équipements différents, réparties sur toute la ville, peuvent être mises à disposition.

Les pièces à fournir :

- une pièce d'identité du demandeur ;
- un justificatif de domicile ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- une attestation d'assurance ;
- les statuts (pour les associations).

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez votre mairie de secteur.



LA DEMANDE DE MATÉRIEL POUR UN ÉVÉNEMENT PUBLIC

Vous souhaitez organiser un événement public et vous avez besoin de matériel.

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Tél. : 03 22 97 40 34

Mail : animations_evenementielles@amiens-metropole.com

INFO UTILE

Un formulaire de demande est téléchargeable sur www.amiens.fr



LA DEMANDE DE SONORISATION ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vous organisez un spectacle, un événement dans une ou plusieurs rues d'Amiens ? Vous devez faire une demande de sonorisation et d'occupation du domaine public un mois avant la date de la manifestation.

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Tél. : 03 22 97 40 34

Mail : animations_evenementielles@amiens-metropole.com

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Vous souhaitez tenir une buvette, un débit de boissons temporaire, vous devez en demander l'autorisation à la mairie d'Amiens au minimum un mois avant la manifestation.

CONTACT

Pour toute demande, contactez-nous :

Tél. : 03 22 97 42 41

Mail : debits.boissons.asso@amiens-metropole.com

INFO UTILE

Un formulaire de demande est téléchargeable sur www.amiens.fr

VIVRE ENSEMBLE, C'EST ESSENTIEL



LA FÊTE DES VOISINS

La fête des voisins connaît un vif succès auprès des habitants et plus de 125 événements sont organisés chaque année à travers toute la ville.

Vous êtes un particulier, impulsez ce moment convivial. Vous êtes une association, soyez le relais de ces initiatives.

Cette fête est un vrai rendez-vous citoyen qui défend des valeurs de convivialité, de solidarité et de citoyenneté.

C'est une bonne occasion de se retrouver entre voisins et d'améliorer les relations de voisinage.

INFO UTILE

La fête des voisins, c'est chaque année, le dernier vendredi du mois de mai.

L'organisation est simple :

- choisissez un lieu central, facile d'accès, idéal pour se regrouper à plusieurs : une cour, un jardin, un hall d'immeuble, voire même le trottoir d'une rue ;
- placez une affiche dans l'entrée de votre immeuble ou au cœur du lotissement en précisant l'heure et le lieu de l'apéritif ;
- distribuez des invitations dans les boîtes aux lettres de vos voisins.

CONTACT

Pour plus de renseignements, contactez le service Démocratie locale et Vie associative :

12, rue Frédéric Petit à AMIENS

Tél. : 03 22 97 11 20

Mail : democratielocale@amiens-metropole.com

VOISINS SOLIDAIRES

Voisins solidaires, c'est renforcer au quotidien les petits services entre amis, avoir le petit geste qui facilitera la vie de votre voisin, et la vôtre le moment venu, ça ne prend pas de temps et ça ne coûte pas cher !

CONTACT

12, rue Frédéric Petit à AMIENS

Tél. : 03 22 97 11 20

Mail : democratielocale@amiens-metropole.com

